

AUTO-ÉCOLE GENDILLOUT
7 SEILHAC LE LAC - 19700 SEILHAC
RCS BRIVE LA GAILLARDE
Siret 495 161 887 00015 - APE 8553Z
N° de déclaration d'activité 7519010301
Agrément préfectoral : E0201900930
Tél : 05 55 27 04 40
Code NAF : 8553Z

Nom de l'élève :

Prénom :

Parcours de formation – Permis AM

Lien vers la page internet du site : <https://autoecolegendillout.wixsite.com/website/permis-cyclomoteur-am-bsr>

Durée minimum : 8 heures

Arrêté du 18 décembre 2018, site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>) entrant en vigueur le 1er mars 2019.

PRÉ REQUIS

Pour s'inscrire à la formation du permis AM il faut :

- avoir au moins 14 ans
- être titulaire de l'ASSR 1 , ASSR 2 ou ASR
-

Permet de conduire un 2 ou 3 roues à moteur cylindrée inférieure ou égale à 50cm³ puissance inférieure ou égale à 4 KW vitesse maximale 45km/h ou un quadricycle léger à moteur

Attention ! Sont obligatoires le port d'un casque de type homologué C.E. à la taille du conducteur, des gants adaptés à cette pratique possédant le marquage C.E. et munis d'un dispositif de fermeture au poignets, d'un blouson ou d'une veste à manches longues, d'un pantalon ou d'un combinaison, de bottes ou de chaussures montantes. (N.B. les bottes en caoutchouc et les coupe-vent ne sont pas autorisés)

Pas de short ou tee-shirt pendant la formation.

OBJECTIF :

Etre capable de conduire et manœuvrer de façon sûre, responsable et autonome un cyclomoteur ou un quadricycle à moteur. Créer les conditions d'une sécurité routière pour tous.

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

- Salle de cours équipé de moyens multimédias
- Véhicules de la catégorie AM adaptés à l'enseignement

- Fiches de suivi et livret d'apprentissage
- Supports pédagogiques spécifiques
- Piste moto
- Moniteur diplômé

DÉROULEMENT DE LA FORMATION (5 SÉQUENCES) :

La séquence 1 porte sur les échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite

La séquence 2 porte sur la formation à la conduite hors circulation

La séquence 3 porte sur le code de la route

La séquence 4 porte sur la formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique

La séquence 5 porte sur la sensibilisation aux risques en présence, pour les élèves mineurs, de l'un des parents ou du représentant légal

MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR L'ÉVALUATION ET L'AIDE À LA PROGRESSION :

Afin de préparer l'élève à l'obtention de son diplôme le moniteur met en œuvre un système de suivi à l'aide d'un livret d'apprentissage et d'une fiche de suivi comportant 5 grilles de progression accompagnant l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'un cyclomoteur. (conforme au REMC). Ces grilles détaillent pour chaque sous-compétence associée les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au cours de son évolution.

L'ATTESTATION DU PERMIS AM :

A l'issue de la formation, l'auto-école délivre une attestation de suivi de la formation pratique du brevet de sécurité routière valable 4 mois. Vous pouvez fournir les documents nécessaires à l'auto-école afin qu'elle puisse faire les démarches d'obtention du titre définitif à votre place.